



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
mardi 18 avril 2017 à la salle du Conseil municipal du centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Jules Ferland
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 04 - 016 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. PAARRM – dépenses 2016
4. Règlement 2017-006 relatif à la taxation protection incendie des campings privés – avis de motion
5. Réseau collectif – résiliation du contrat
6. Telus – contrat téléphonie et internet
7. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le mardi 18 avril 2017
soit accepté tel que modifié.

2017 - 04 - 017 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2017 - 04 - 018 PAARRM – dépenses 2016

CONSIDÉRANT le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 3 257,23 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Avis de motion **2017 - 04 - 019** **Règlement 2017-006 relatif à la taxation protection incendie des campings privés – avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jules Ferland que le règlement n° 2017-006 relatif à la taxation protection incendie des campings privés sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Résolution n° **2017 - 04 - 020** **Réseau collectif – résiliation du contrat**

CONSIDÉRANT l'entente de service en date du 1^{er} mars 2006 avec le Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE le service fourni dépasse les besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est mette fin à son abonnement de services d'internet auprès du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à compter du 10 mai 2017 ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande au Réseau Collectif GÎM de bien vouloir ajuster la facture du 1^{er} janvier 2017 prorata temporis.

Résolution n° **2017 - 04 - 021** **Telus – contrat téléphonie et internet**

CONSIDÉRANT QU' une offre de service a été négociée par le directeur général auprès de la compagnie Telus afin de diminuer les charges de téléphonie et d'internet de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre proposée permet à la municipalité une économie annuelle de 1 148,26 \$ récurrentement sur le service d'internet ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte l'offre de service telle que présentée ;

QUE le directeur général soit habilité à signer tout document en lien avec l'acceptation de l'offre de service de la compagnie Telus ;

Résolution n° **2017 - 04 - 022** **Levée de l'assemblée**

À 18 h 45, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier